

216C0618
FR0000034431-DIV06

8 mars 2016

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

FONCIERE DE PARIS SIIC

(Euronext Paris)

La société Eurosic a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat et d'échange qu'elle envisage de déposer sur les titres de la société FONCIERE DE PARIS¹.

Par conséquent, cette annonce marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres Eurosic et FONCIERE DE PARIS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 4 mars 2016 par la société Eurosic.